



Monsieur Jean Louis Borloo
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement Durable et de la Mer

Objet : Prime exceptionnelle de 250 euros
Réf : VT/2009-94

Monsieur le Ministre,

Vous avez demandé au Secrétaire Général de verser une prime de 250 euros à tous les agents concernés par des opérations de réorganisation et de déménagement au sein de l'administration centrale.

Lors de l'audience intersyndicale CFTD/CGT/UNSA du 12 octobre, nous avons revendiqué, avec nos camarades, l'extension de cette prime aux personnels des services déconcentrés.

Vous nous avez entendu et avez confirmé au CTPM du 20 octobre 2009 qu'un effort équivalent devait être fait pour les services déconcentrés.

La note du 27 octobre qui donne la liste des services éligibles nous apparaît comme beaucoup trop restrictive ; d'une part, elle génère des inégalités de traitement entre les services et d'autre part, elle crée des disparités au sein d'un même service où des agents effectuant les mêmes fonctions sont traités différemment en fonction de leur affectation.

Tous les agents qui travaillent dans les services qui composent votre ministère doivent toucher cette prime. Les restructurations mettent à mal les conditions de travail de l'ensemble des personnels et si cette prime est loin de régler tous les problèmes induits par les réorganisations, il est, malgré tout, légitime qu'elle soit versée à tous, par simple souci d'équité.

C'est pourquoi, la CFTD vous demande d'étendre le versement de cette prime exceptionnelle à l'ensemble des agents de votre Ministère et ce, quelle que soit leur affectation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

La Secrétaire Générale Adjointe de l'USEE CFTD

signé

Véronique THYS

Copie : SG + DRH + RS